



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la Séance du 11 mars 2015

L'an deux mille quinze, le 11 mars à 19 h 45 mn, le Conseil Municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **05 mars 2015**.

Présents : *Monsieur Tony DI MARTINO, Monsieur Mohamed HAKEM (à partir de 20h10), Madame Emilie TRIGO (départ à 22h15), Madame Mandana SAEIDI AKBARZADEH, Monsieur Cédric PAPE, Monsieur El Miloud KANFOUDI, Madame Christiane PESCI, Monsieur Sajjad KHOKHAR, Madame Catherine DENIS, Monsieur Merouan HAKEM, Monsieur Brahim AKROUR, Madame Claude WOHRER, Monsieur Daouda KEITA, Madame Karine LOMBARDO, Monsieur Pierre SARDOU, Madame Farida SADQI, Madame Danièle SENEZ, Madame Naty MENEAU, Monsieur Hervé COMBES, Madame Marie-Laure BROSSIER, Monsieur Karamoko SISSOKO, Monsieur Jimmy PARAT, Monsieur Mahamadou SYLLA, Monsieur Olivier TARAVELLA, Madame Maïna JOUYAUX, Monsieur Daniel BERNARD (départ à 23h05), Madame Josiane BERNARD (jusqu'à 23h00), Monsieur Laurent JAMET (départ à 23h00), Madame Solenne LE BOURHIS (départ à 23h00), Madame Saliha AICHOUNE, Monsieur Jean Claude OLIVA, Monsieur Philippe RENAUDIN, Madame Sandrine SOPPO-PRISO, Monsieur Jacques NIO (départ à 23h02), Madame Françoise VAVOULIS (départ à 23h02).*

Absents excusés, a donné procuration :

*Madame Emilie TRIGO à Monsieur Tony DI MARTINO (à partir de 22h15)
Madame Marie COLOU à Monsieur Olivier TARAVELLA
Madame Miriam MAHDOUDOU à Monsieur El Miloud KANFOUDI
Monsieur Thierno BALDE à Madame Solenne LE BOURHIS
Monsieur Brahim BENRAMDAN à Monsieur Daniel BERNARD*

Absents :

*Monsieur Daniel BERNARD (départ à 23h05)
Madame Josiane BERNARD (départ à 23h00)
Monsieur Laurent JAMET (départ à 23h00)
Madame Solenne LE BOURHIS (départ à 23h00)
Monsieur Jacques NIO (départ à 23h02)
Madame Françoise VAVOULIS (départ à 23h02)*

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MENEAU Naty, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Puis, Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'Ordre du Jour.

15 - 1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** le compte-rendu du conseil municipal (sous réserve de modifications apportées).

15 - 2 Modification du tableau des conseillers municipaux

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de l'ordre du tableau des membres du Conseil Municipal, comme suit :

1	M. DI MARTINO Tony	MAIRE
2	M. HAKEM Mohamed	1 ^{er} Adjoint
3	Mme TRIGO Emilie	2 ^{ème} Adjointe
4	MmeSAEIDI AKBARZADEH Mandana	3 ^{ème} Adjointe
5	M. PAPE Cédric	4 ^{ème} Adjointe
6	Mme COLOU Marie	5 ^{ème} Adjointe
7	M. KANFOUDI El Miloud	6 ^{ème} Adjointe
8	Mme PESCI Christiane	7 ^{ème} Adjointe
9	M. KHOKHAR Sajjad	8 ^{ème} Adjointe
10	Mme DENIS Catherine	9 ^{ème} Adjointe
11	M. HAKEM Merouan	10 ^{ème} Adjointe
12	M. AKROUR Brahim	11 ^{ème} Adjointe
13	Mme WOHRER Claude	12 ^{ème} Adjointe
14	M. KEITA Daouda	13 ^{ème} Adjointe
15	Mme LOMBARDO Karine	14 ^{ème} Adjointe

CONSEILLERS MUNICIPAUX

16	M. SARDOU Pierre	28	M. BERNARD Daniel
17	Mme SADQI Farida	29	Mme BERNARD Josiane
18	Mme SENEZ Danièle	30	M. JAMET Laurent
19	Mme MENEAU Naty	31	M. OLIVA Jean-Claude
20	M.COMBES Hervé	32	M. RENAUDIN Philippe
21	Mme BROSSIER Marie-Laure	33	Mme SOPPO PRISO Sandrine
22	M. SISSOKO Karamoko	34	M. NIO Jacques
23	M. PARAT Jimmy	35	Mme VAVOULIS Françoise
24	M. SYLLA Mahamadou	36	M. BALDE Thierno
25	Mme MAHDOUDOU Miriam	37	Mme LE BOURHIS Solenne
26	M. TARAVELLA Olivier	38	M. BENRAMDAN Brahim
27	Mme JOUYAUX Maïna	39	Mme AICHOUNE Saliha

et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

15 – 3 Désignation de 2 représentants de la Ville de Bagnolet au sein du comité syndical Autolib' Métropole

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, DESIGNÉ pour représenter la Ville au sein du comité syndical du syndicat mixte « Autolib' Métropole » :

- Monsieur Merouan HAKEM en qualité de titulaire
- Monsieur Cédric PAPE en qualité de suppléant

et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 38 (Groupe Rassemblement Citoyen pour Bagnolet, Groupe BIC-EELV, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe Bagnolet pour Tous)

Non-participé : 1 (SE)

15 – 4 Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif au budget 2015 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

15 – 5 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, APPROUVE le tableau des effectifs mis à jour le 11 mars 2015 tel qu'annexé à la présente délibération, **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 38 (Groupe Rassemblement Citoyen pour Bagnolet, Groupe BIC-EELV, Groupe Front de Gauche et Citoyens, Groupe Bagnolet pour Tous)

Abstention : 1 (Groupe Rassemblement Citoyen pour Bagnolet)

15 – 6 Modification du nombre de représentants de la collectivité au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, FIXE à 10 le nombre de représentants de la collectivité au CHSCT (10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants) et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

15 – 7 Présentation de la feuille de route Egalité femme-homme sur le territoire Bagnoletais- projet 2015

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, APPROUVE la présente feuille de route « Egalité femme-homme sur le territoire bagnoletais », **AUTORISE** la diffusion de l'appel à projet pour obtenir l'appui d'un cabinet de recherche action, **AUTORISE** la signature de la Charte européenne lors des

manifestations organisées dans le cadre du 8 mars 2015, journée internationale des droits des femmes, **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention liées à la feuille de route ci-jointe auprès des partenaires financiers dont les dispositifs suivants : FSE, Contrat de ville, FIPD, REAPP et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les groupes « Front de Gauche et Citoyens » et « Groupe Bagnolet pour Tous » quittent le Conseil Municipal.

15 – 8 Protocole de règlement de fin de travaux-Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, APPROUVE le protocole de règlement financier de fin de travaux annexé à la présente, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tout document s'y rapportant, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget des trois années respectives et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Pour : 27 (Groupe Rassemblement Citoyen pour Bagnolet)
Abstentions : 4 (Groupe BIC-EELV)*

15 – 9 Protocole de règlement de fin de travaux - Groupe scolaire Joliot-Curie

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, APPROUVE le protocole de règlement financier de fin de travaux pour le marché relatif à la reconstruction du groupe scolaire Joliot-Curie et équipements publics connexes annexé à la présente, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tout document s'y rapportant, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget des trois années respectives et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Pour : 27 (Groupe Rassemblement Citoyen pour Bagnolet)
Abstentions : 4 (Groupe BIC-EELV)*

15 – 10 Nomination de la « voirie nouvelle »

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, DECIDE la dénomination ci-après pour la nouvelle voie à l'angle des rues Lénine et Pierre et Marie Curie :

- Angela DAVIS

Et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Pour : 29 (Groupe Rassemblement Citoyen pour Bagnolet, Groupe BIC-EELV)
Contre : 1 (Groupe BIC-EELV)
Abstentions : 1 (Groupe BIC-EELV)*

- Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 15

Bagnolet, le 16 mars 2015

Le Maire

Tony DI MARTINO